



## **Communiqué de presse**

Paris, le 22 octobre 2007

### **L'Ecole nationale d'assurances accréditée en Suisse pour la formation de courtier d'assurances**

L'Office Fédéral des Assurances Privées (OFAP) vient de reconnaître le Diplôme de l'Enass comme une formation permettant d'exercer la fonction de courtier d'assurances en Suisse. Cette accréditation est une reconnaissance de la qualité des enseignements de l'Enass, institut du Cnam, et renforce sa dimension européenne.

L'OFAP, autorité de surveillance des compagnies d'assurances en Suisse, exige depuis janvier 2006 que tous les courtiers soient habilités et répertoriés dans le registre fédéral des intermédiaires d'assurances. Les salariés n'ayant pas suivi un cursus reconnu par l'OFAP ne pourront plus travailler dans ce pays à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, à moins de suivre une formation imposée.

25 diplômés suisses et étrangers ont obtenu cette accréditation dont seulement 3 en France. Le Diplôme de l'Enass est la seule formation française pour laquelle l'OFAP n'exige pas en plus, 5 ans d'expérience professionnelle pour exercer en Suisse.

#### **Contacts :**

Isabelle de Ligniville  
Directrice de la communication et du développement  
[ideligniville@enass.fr](mailto:ideligniville@enass.fr)